

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE292

présenté par
Mme Dubié, M. Giraud et M. Robert

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Soutenir la dynamique de l'agriculture de montagne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire dans le texte de la loi au niveau des finalités de l'action de l'État le soutien de la dynamique de l'agriculture de montagne.

L'Agriculture constitue en effet le socle du développement économique et des équilibres écologiques des territoires de montagne.

Elle génère une économie à haute valeur ajoutée : offre de produits alimentaires diversifiés, mise en place de circuits courts, transformation des produits agricoles.

A l'heure des grands enjeux du maintien des activités agricoles durables et viables dans notre pays, le soutien à l'Agriculture en zone de montagne doit figurer parmi les priorités de ce projet de loi.